

## Randonnée Tout-Terrain en Pays Uzerchois Dimanche 02 Juin 2013

### Bulletin d'engagement

A retourner impérativement avant le 26 mai 2013 à l'adresse suivante :

M. BERNON Cédric  
8, Lot de l'Etang  
87200 St Martin de Jussac  
Tel : 06 88 33 05 56



PILOTE	
NOM : .....	Moto : <input type="checkbox"/> Quad : <input type="checkbox"/>
PRENOM : .....	Marque : .....
Adresse : .....	Cylindrée : .....
.....	Immatriculation : .....
Code Postal : .....	<u>Assurance :</u>
Ville : .....	Compagnie : .....
Téléphone : .....	N° de police : .....
Email : .....	<u>Permis :</u>
Date de Naissance : .....	Catégorie : ..... N° : .....

Activité	Tarif	Nombre	Total
Randonnée + repas de midi	40 €	...1....	40 €
Repas accompagnateur midi	10 €	.....	.....
<b>Total</b>			.....

\* 130 km pour les motos - 110 pour les Quads

#### Eléments à joindre impérativement au bulletin d'engagement :

- ◆ Un chèque du montant total ci-dessus libellé à l'ordre du **Moto Club Uzerchois**,
- ◆ Si vous ne disposez pas d'une adresse internet, joindre une enveloppe timbrée à votre nom pour la confirmation d'engagement,
- ◆ Les photocopies du permis de conduire, de la carte grise et de l'attestation d'assurance\*\*.

\*Les originaux devront être présentés lors du contrôle administratif le jour de la randonnée.

Je soussigné, (Nom, Prénom) ..... déclare :

- Avoir pris connaissance du règlement ci-joint, en acceptant les termes et m'engageant à l'observer dans son intégralité,
- Avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique de la moto tout-terrain, conformément à l'article L321-4 du Code du Sport,
- M'engageant à suivre les recommandations et instructions données par l'organisateur,

---

- Renoncer à tout recours ou poursuites à l'encontre de l'organisateur, des maires des communes traversées et propriétaires des terrains empruntés par la randonnée, pour les dommages matériels ou corporels causés ou subis pendant la manifestation.
- Accepter les éventuelles modifications du déroulement de la manifestation.
- Ne pas être muni d'un GPS pour enregistrer le tracé

FAIT A.....

LE.....

Signature précédée de la mention "LU ET APPROUVE"

## Randonnée Tout-Terrain en Pays Uzerchois Dimanche 02 Juin 2013

### REGLEMENT PARTICULIER

**Lieu de Départ : Gymnase d'Uzerche(19)**

Objet : balade tout-terrain ouverte aux Motos et Quads

### INSCRIPTION

Chaque participant devra envoyer un bulletin d'engagement dûment rempli et adressé à :

**Mr. BERNON Cédric - 8, Lot de l'Etang - 87200 St Martin de Jussac - Tel : 06 88 33 05 56**

**Important : remplissez bien la case adresse email**

Le chèque d'engagement à l'ordre du MOTO CLUB UZERCHOIS et les photocopies des permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance valides devront impérativement être jointes à la demande d'engagement. Une confirmation d'engagement par mail sera envoyée 15 jours avant la manifestation. La liste des engagés à la randonnée sera aussi mise en ligne sur notre site <http://www.mcuzerchois.fr>

### PROGRAMME

- 07 H 30 Accueil des participants / contrôle administratif /café
- 08 H 30 Départ des premiers participants pour le parcours du matin (environ 80 km).
- 10 H 30 Ravitaillement accompagné du casse-croute matinal
- 12 H 30 Repas à Lamongerie.
- 15 H 00 Dernier départ pour le parcours de l'après-midi (environ 40 km).
- 17 H 30 Arrivée des derniers participants.

### TARIF

Randonnée + Repas du midi.....	40€
Repas accompagnateur midi.....	10€

Le départ et le retour s'effectueront au Gymnase d'Uzerche. Le parcours sera entièrement fléché. Il est de type Rallye : Le repas sera pris à la salle des fetes de Lamongerie à environ 80 km du départ et 40km de l'arrivée. Les participants partiront par petits groupes. Pour les pilotes peu chevronnés désirant éviter les parties techniques, des déviations seront mises en place (fléchage dur – facile). **Aucune notion de temps imparti ne sera imposée, aucun classement ne sera établi. Les Quads partiront après les motos. Un itinéraire bis est prévu pour les Quads . Les SSV ne sont pas autorisés sur la randonnée.**

Le jour de la manifestation, chaque participant se devra de présenter un véhicule en bon état, conforme aux règles du code de la route, régulièrement immatriculé et assuré. Les immatriculations en w sont interdites, celles en ww sont autorisées. **Attention** : les documents originaux seront impérativement contrôlés le matin de la manifestation, ainsi que le n° de cadre de chaque véhicule.

**ANNULATION** : dans le cas où le déroulement de la randonnée serait rendu impossible pour cause météo ou administrative ou pour quelque raison que se soit le moto club se réserve le droit d'annuler cette manifestation tant que le départ n'a pas été donné, si le délai le permet les pilotes seront prévenus par téléphone ou mail. **En cas d'annulation le jour même, le Club se réservera la somme de 15€ correspondant aux frais de repas qui sera servi.**

**Le moto club se réserve le droit de refuser toute inscription** à cette manifestation sans justificatif, les places étant attribuées par ordre de réception des courriers. **Les désistements d'engagés demandés après le 27 mai ne donneront pas lieu à remboursement (Hors certificat médical, moins les frais de repas).**

### RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement est prévu à la salle des fetes, à la pause du repas. L'organisation se charge d'acheminer le carburant des participants à la condition impérative que celui-ci soit conditionné dans des **bidons métalliques**.

**IMPORTANT** : il est rappelé que le droit de passage accordé par la Préfecture, les communes et les propriétaires n'est valable que pour la journée du 02 juin 2013. Emprunter le parcours à tout autre moment est passible de poursuites, discrédite l'action du Moto-Club et compromet les manifestations à venir. **GPS Interdit**